



Gazette Eclaronnaise

Bulletin d'information de la Commune d'Eclaron Braucourt Sainte-Livière

Le Mot du Maire



Il y a vingt ans environ, suite à l'accroissement de la circulation sur la départementale 384 avec ses dangers et ses nuisances déjà difficilement supportables, le Conseil Municipal transmettait officiellement un vœu sensibilisant les élus départementaux, gérant notre réseau routier, et nationaux, susceptibles d'influer sur la nécessité d'envisager la déviation d'Eclaron.

Après contrôle du trafic réel, la décision de principe fut facilement actée et des délais malheureusement utopiques furent même avancés

En fait, la gestation fut extrêmement longue avec un choix difficile du tracé longtemps controversé, une certaine complexité technique entraînant un budget très lourd.

Aujourd'hui, ce projet tant attendu non seulement prend forme mais approche de son terme.

Le remembrement ayant facilité le prélèvement des terres nécessaires à l'emprise est applicable depuis le 1^{er} janvier. La finition des ouvrages va bon train. Les quatre ronds-points sont terminés et, sur les six ouvrages d'art, seuls les ponts du canal et du ruisseau des fabriques restent à réaliser et le seront en 2010, le marché de terrassement, avec la couche de remblais énorme nécessaire, a été attribué. Les derniers marchés de finition se traiteront en 2010. C'est pourquoi, nous restons optimistes pour l'inauguration prévue fin 2010.

Aussi, nous devons déjà penser à l'après déviation. Une signalétique particulière tentera de minimiser l'impact sur notre commerce local et un aménagement de village soigné, en particulier de la Place, est à l'étude car notre bourg s'il doit retrouver sa quiétude ne doit pas être déserté.



Avancement des travaux

Plusieurs projets étaient à l'étude depuis l'année dernière, certains sont réalisés, tels que (voirie sur Eclaron, Braucourt et Ste Livière, barrières des écoles, feux clignotants route du Der, etc.....) et d'autres viennent de se terminer, comme l'aménagement de la Place Pelletier, avec ses bacs à fleurs, bornes en fonte, range vélos et sa nouvelle signalisation ainsi que la remise en état du parking communal réservé pour le Cabinet Médical, et de l'habillage du transformateur. Tous ces travaux étudiés par Jean MECRIN, Adjoint aux travaux, ont été réalisés pour la plupart par nos employés communaux.

D'autres projets devraient aboutir bientôt (passage piéton sur la Place et route du Der, réactualisation du stationnement interdit devant l'école rue de Guise, aire de jeux et aménagement de parking au lotissement de l'Onigel, pose de deux bancs le long de la route d'Ambrières, déplacement et mise en place d'un nouveau Point Informations, mise à jour de la signalétique du village, étude pour l'économie d'énergie, renforcement de l'éclairage public, mise aux normes de sécurité des bâtiments communaux, etc.....) sans oublier notre lotissement communal du Pavé, qui a trouvé preneur de 21 parcelles sur les 23 disponibles, lequel voit ses travaux de viabilisation se terminer, la terre de chaque parcelle étant nivellée, les rues de la Justice et des Essarties sont terminées, il ne reste que la rue du Pavé avec ses bordures de trottoir, qui vont être réalisées pour la fin mai.

Pour le Groupe scolaire, les surfaces des différentes classes ou autres sont pratiquement définies, la dernière réunion avec le programmiste a eu lieu le 3 avril dernier avant de lancer le concours d'architecte. Se réunira par la suite un jury, composé d'une majorité d'élus de la Commune qui est maître d'ouvrage, afin de définir notre choix sur le maître d'oeuvre, parmi les lauréats.

Jean MECRIN

Prochaines Manifestations Communales

Foire artisanale des Pompiers 14/06/2009

Fête artisanale organisée par les pompiers au stade d'Eclaron. Divers activités ludiques vous seront proposées dont.....un saut à l'élastique !!!!! une occasion unique de voir votre municipalité d'en hautune démonstration avec des professionnels de la voltige.

Fête de la musique 19/06/2009

Elle se déroulera sur la place du village où on vous attend nombreux.

Fête à St-Livière 20/06/2009

Feux d'artifice.

Fête des écoles 26/06/2009

Barbecue « tous à vos fourchettes ».

Kermesse St-Livière 27/06/2009

L'école vous invite à participer à cette festivité.

Brocante des Chasseurs 05/07/2009

Venez tous nombreux sur le stade, ils vous attendentgentiment n'ayez pas peur.

Fête nationale 13/07/2009

Feu d'artifice au niveau du stade.

Fête nationale 14/07/2009

Animations diverses sur la place.

Fête patronale 25 et 26/07/2009

Elle se déroulera dans la commune de Braucourt.

Brocante du « foot » 16/08/2009

Sur le stade sans les crampons.

Fête patronale 05 et 06/09/2009

Sur la place à Eclaron.

Brocante « ACDI » 19/09/2009

Dans la commune de St-Livière.

Le canal de Wassy : bois de rive ou mine

La construction du canal latéral date de 1881. Il s'embranchait sur celui de la Marne à la Saône près de l'église d'Hoéricourt à cinq kilomètres de Saint-Dizier et allait jusqu'à Brousseval.

Ce petit canal de 23 kilomètres et 8 écluses appelé aussi canal de la Blaise donnait un débouché fluvial aux forges et fonderies de la région de Wassy et alimentait ces mêmes usines en sable vert (fonderies) et bois de rive (mines de Pont-Varin). Il était alimenté en eau par la Blaise et le lac des Leschères (Wassy). Son gabarit était identique à celui de la Marne à la Saône.



A simple voie, les bateaux pouvaient y circuler avec un tirant d'eau de 1.80 m. Aucun bateau à vapeur ou propulsion mécanique ne pouvait circuler sur le canal de Saint-Dizier à Wassy sans une autorisation spéciale de l'ingénieur en chef du contrôle à Chaumont. La traction des bateaux le long de ce canal s'effectuait donc par l'intermédiaire du chemin de halage (chemin aménagé en bordure du canal) et s'effectuait suivant deux modes:

Le halage à la "bricole": le marinier et sa famille s'attachaient à la corde de traction, appelée "bricole" pour tirer le bateau.

La traction animale, par chevaux (ânes ou mulets). Les bêtes appartenaient au marinier qui les logeait à bord, ou à des charretiers, appelés les "longs jours" qui disposaient de relais le long du parcours.

Le parcours était le suivant :

Départ de Brousseval avec un port puis Petit-Champs avec un port également et Wassy avec ses trois ports. A Pont-Varin une écluse, le port des minières et une cale de radoubs (bassin que l'on assèche pour la construction et la réparation des bateaux). Avant de passer à Louvemont il y avait un port au Bois-Lapierre, un port au Chatelier avec une écluse de même qu'au Buisson. Le canal poursuivait sa course vers Allichamps (avec un port privé), puis Eclaron avec ses trois ports et la terminait à Hoéricourt.

La gestion du canal était concédée à la société des aciéries de Micheville, division des forges de Champagne, qui percevait les droits de navigation.

il connaîtra un trafic honorable jusqu'en 1940.

C'est pour agrandir l'aérodrome de Saint-Dizier qu'en 1940, les Allemands comblent le dernier bief du canal, entre le pont-canal de Moeslains et sa jonction avec le canal de la Marne à la Saône.

Cela signe le décret de mort du canal qui, coupé du reste du réseau, ne sert désormais plus que de drain écreteur des crues de la Blaise.

Une petite portion de sa cuvette a été réutilisée pour y faire passer le canal d'amenée des eaux de la Marne au réservoir du Der-Chantecoq.

Là où il est encore visible, ce canal a de beaux restes notamment à Eclaron où la commune a mis en valeur le chemin de halage et intégré celui-ci dans le sentier de découverte. Le parcours de ce sentier emprunte le pont canal très caractéristique de la génération des ponts-canaux métalliques construits dans la foulée de celui de Sarralbe, et dont l'apogée sera le pont-canal de Briare. L'utilisation du métal pour sa cuvette n'est guère étonnante dans cette région. On retrouve cette particularité dans toutes les régions métallurgiques.

Guy Jacquinot

HIRONDELLE DE RIVAGES

L'hirondelle fait le printemps....

Pour preuve, on peut observer dans notre commune, quelques hirondelles peu communes : l'hirondelle de rivages. Avec discrétion, car ce sont des oiseaux très farouches, on peut voir leurs navettes aux abords d'un grand talus route d'Humbécourt, avant les bassins de l'ancienne distillerie, là où elles ont élu domicile.

L'hirondelle des rivages fait partie en France de 5 espèces d'hirondelles. Elle est brune au ventre blanc, très petite, vivant toujours en groupe. Elle recherche les zones humides naturelles (bords de rivières, falaises côtières) mais aussi artificielles (carrières de sables, talus routiers).

Ce qui caractérise ces hirondelles, c'est leur habitat : la vie de paroi des hirondelles de rivages. Elles nichent en colonies denses. Au cours du mois de mai, les couples creusent des trous individuels, pouvant atteindre horizontalement une profondeur d'un mètre, dans les parois argileuses, à la manière d'habitations troglodytes.

On constate alors de multiples trous très proches les uns des autres sur une même paroi.

Elles disposent tout au fond de ce tunnel des herbes et plumes, qui constituent le nid bien abrité. Cet abri peut être utilisé plusieurs années de suite. La femelle pond 4 à 5 œufs, de couleur blanche, qui éclosent après 14 jours d'incubation. Vers le 19^{ème} jour, les petits prennent leur envol et apprennent comme leurs parents à chasser moucherons, moustiques, araignées et libellules au-dessus de l'eau.

La migration commence ensuite début août et se termine début octobre, avec pour destination l'Afrique orientale surtout. Elles réapparaîtront début avril dans le midi de la France.

L'hirondelle de rivages est une espèce protégée.

Martine Chevalier-Lambert

Préservez son habitat pour la voir revenir et nous offrir ses ballets en nuées tourbillonnantes.



La doyenne du village a fêté ses 100 ans

La commune d'Eclaron est une source de jouvence pour ses administrés, en effet après Madame Seiller c'est au tour de Madame Collin qui a reçu des mains de Monsieur le Maire le diplôme tant mérité de la famille française pour ses 100 ans.

Denise Collin, née Leblanc, a vu le jour le 18 avril 1909, au hameau de Jagée, situé sur le territoire de la commune de Ceffonds. De son union avec Maurice Collin, le 15 septembre 1928 à Vecqueville, sont nés neuf enfants : René, Jacques, Françoise, Yves, Jean-Pierre, Guy, Robert, Georges et Gilbert.

Une sympathique cérémonie s'est donc déroulée autour de notre centenaire entourée de toute sa famille, de ses amis et des représentants du conseil municipale à laquelle Monsieur Jean Rimbert s'est joint bien cordialement pour une photo traditionnelle

Monsieur Jean Rimbert, le maire, lors de son discours a évoqué la carrière de Denise Collin, ainsi que « le passage à travers le temps vous semble tout naturel, tout comme votre discrétion sur les moments difficiles de votre existence. Aujourd'hui, pour ceux qui ont la chance de vous rencontrer, au repas des anciens ou vous avez encore chanté l'an passé, ou dans le logement familial, vous donnez l'impression de sérénité transmise par la certitude du devoir accompli. Si l'on y ajoute que vous êtes élégante et apprêtée comme une jeune fille dont vous avez conservé une mémoire exceptionnelle et un sourire malicieux, nous aurons la conviction que vos enfants peuvent prendre rendez-vous pour d'autres anniversaires".

Une conclusion qui ouvrirait l'échange au cours du verre de l'amitié en l'honneur de cette maman remarquable.



La vie dans notre commune

Informations diverses

Centre Aéré

Le centre Aéré qui ouvrira cette année, du 06 Juillet au 31 Juillet, avec la petite fête programmée le 23 Juillet à partir de 18h00. Les thèmes prévus pour cette année sont « la jungle », « Les indiens », « Les pirates », « L'espace ».

Les inscriptions se feront à partir du lundi 08 Juin soit au centre socioculturel (derrière l'église) les jours scolaires de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h30 ou les mercredis en Mairie de 14h00 à 19h00.

La vie dans notre commune

Suite

Forages domestiques, un nouveau cadre réglementaire :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (forage) à des fins domestiques doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Qu'est ce qu'un forage à usage domestique : il s'agit d'un forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire :

- Aux usages alimentaires et liés à l'hygiène corporelle (boisson, préparation aliments, soins corporels, lavage du linge et de la vaisselle, etc.) pour lesquels l'eau doit respecter les limites de qualité réglementaire fixées par le code de la santé publique (eaux destinées à la consommation humaine) ;
- Aux autres usages domestiques (lavage des sols et des véhicules, alimentation des toilettes, arrosage extérieurs).

Pour les forages existants au 31 décembre 2008, ils doivent être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Concernant les nouveaux forages réalisés depuis le 1^{er} janvier 2009, ils doivent faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux de réalisation.

Comment faire pour déclarer : La déclaration devra être réalisée en remplissant le formulaire en ligne ou en le demandant auprès de la mairie concernée. Il faudra reprendre les caractéristiques essentielles de l'ouvrage de prélèvement ainsi que les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée. Ce formulaire devra être déposé en mairie de la commune concernée.

Nouveaux horaires de la déchetterie fixe :

Les horaires de la déchetterie fixe située sur la commune de Saint-Dizier sont modifiés depuis le 15 mai dernier.

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre

lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi		dimanche
Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	Am	Matin	AM	Matin	AM	Matin
9h - 18h			15h 18h	9h - 18h		9h 12h30	13h30 18h	9h - 18h		9h - 18h		9h 12h

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février

lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi		dimanche
Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	Am	Matin	AM	Matin	AM	Matin
9h - 17h		9h 12h30	13h30 17h	9h - 17h		9h 12h30	13h30 17h	9h - 17h		9h - 17h		9h 12h

Information sur le bureau de poste d'Eclaron

Le bureau de poste basé à Eclaron modifie ses horaires d'ouverture à compter du 1^{er} juillet 2009 :

Ouverture du lundi au vendredide 14h00 à 17h00

Ouverture le samedide 9h30 à 11h30.

RAPPEL DES HEURES DE TONTE

- - Les jours ouvrés de 8H30 à 12H et de 13H à 19H30
- - Les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H
- - Le dimanche et jours fériés de 10H à 12H